



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie de Parkinson

Question écrite n° 78072

Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la maladie de Parkinson, qui touche près de 150 000 personnes en France, avec environ 10 000 nouveaux cas par an. Cette maladie chronique qui se traite mais ne se guérit pas, touche nombre d'adultes âgés de moins de 60 ans, mais aussi les conjoints, les enfants, les parents, les proches. En effet, le patient est contraint de mener un combat quotidien à chaque étape de sa vie, et son entourage est souvent démuné, car mal informé sur une maladie vécue comme angoissante. Face à cette situation, il apparaît nécessaire de mettre en place un « plan Parkinson », comme il existe un plan cancer, un plan Alzheimer, un plan sclérose en plaques ou encore un plan fibromyalgie. Ce plan permettrait d'avoir une meilleure information au sujet de cette maladie, de soigner plus efficacement les malades, de mettre fin aux inégalités de traitement, d'aider les malades et leurs proches à vivre avec cette maladie et de renforcer la recherche. Il lui demande donc si elle entend mettre en place un plan de la maladie de Parkinson, et dans quels délais, car il y a urgence.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78072

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4910

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)